



MAIRIE
DE
SAINT-JEAN-DE-GONVILLE

INSCRIPTIONS SCOLAIRES

RENTRÉE 2022

Les inscriptions des enfants nés en 2019 (ou avant) se feront en mairie **uniquement par mail (mairie@stjeandegonville.fr)** :

Du lundi 09 au mercredi 11 mai 2022

Documents à fournir :

- Cartes d'identité ou passeports (parents et enfants)
- Livret de famille
- Carnet de santé à jour des vaccins
- Justificatif de domicile de moins de 3 mois
- Certificat de radiation pour les élèves arrivant d'une autre école

A réception du dossier complet, un certificat de pré-inscription scolaire vous sera retourné par mail. Il sera à transmettre à l'école.

Les visites de l'école seront organisées ultérieurement en fonction de l'évolution de la situation sanitaire.

Pour les familles n'habitant pas à St Jean et souhaitant scolariser leur enfant dans notre école, vous devez obligatoirement obtenir une **dérogation** de la mairie de votre **commune de résidence** avant de demander une dérogation à **notre maire**. Ceci vous permettra alors d'effectuer les formalités en mairie.